

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°10 - publié le 16 octobre 2019



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°10

REUNION du 10 et 14 Octobre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

RAPPEL IMPORTANT : LES CLUBS DE SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEE

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

INFORMATIONS CLUBS : Matchs nocturnes : Ne peuvent jouer en nocturne uniquement les clubs ayant un éclairage homologué. Pour rappel 20h est un horaire officiel, les clubs désirant jouer à un autre horaire sont priés d'en en informer le club adverse qui devra donner son accord.

Article sur les rencontres en nocturne voir ART.13 bis

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent respecter le point 2 ci-dessous de l'article 13 des Règlements Sportifs du District;

2. Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Après 2 journées de championnat, il apparaît que trop de feuilles de match Informatisées qui ne nous parviennent pas.

En cause principalement un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

2^{ème} rappel, pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable : Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 ET D4

Responsable : Bernard DELORME

FORFAIT GENERAL DE US MONTELMAR 3, les clubs concernés sont priés d'en prendre note

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

La commission informe que le championnat D5 commence le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

Championnat :

Les clubs sont priés de rentrer le résultat du match dès la rencontre finie ou le lendemain. **(Il n'y a que quarante-huit heures pour le saisir)**. Les sanctions seront mises en application.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, ne pas oublier de mettre le numéro de la rencontre. Sinon amende.

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Cadrage effectué le 23 septembre.

FLGG / AS SFAM le 10/10/2019 19h30

VALENCE MEDICAL / VALENCE CONSEIL DEP. Le 07/10 /2019 20H30.

FC CHABEUIL / AS LE PIC le 11/10/2019 21h15.

AS PTT VALENCE / AS VEORE MONTOISON le 07/10/2019 21h.

BRG. LES VALENCE / AME SPORT le 10/10/2019 20h45.

Exempts :

RCF07.

FC EYRIEUX EMBROYE.

FC PEAGEOIS.

N'oubliez pas qu'il peut y avoir des prolongations.

VETERANS

Responsables : André GALLICE / Stéphan MONTALBANO

Pour tous les matchs, les clubs doivent utiliser la tablette FMI et transmettre le résultat dès la fin de la rencontre.

Dans l'éventualité d'un non fonctionnement de la FMI vous devez signaler le problème à la commission et utiliser une feuille papier, dans ce cas ne pas omettre d'indiquer le N° de match, ce qui facilitera grandement le travail de la commission et vous évitera de payer une amende.

Merci d'avance de la bonne volonté que vous témoignez pour la commission.

Championnat : En poule H, US MONTELIER engage une nouvelle équipe, qui est engagée à la place de l'Exempt. Nous vous demandons de bien vouloir rattraper les matchs en retard, avant le 15/12/2019.

FUTSAL

Responsable : Stéphan MONTALBANO



PROCÈS-VERBAL N° 11

Réunion du 11 /10/2019

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT , Claude BRESSON, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations aux clubs

Tous les clubs ont reçu sur leur boîte officielle les coordonnées de tous les arbitres

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- VALLIS AUREA FOOT
U 11, U 13 le 11/04/20
U 9 le 12/06/20
- CORNAS
U 9, U 11, U 13 le 06/06/20

CATEGORIE U9 et U7

Responsables :

Thomas FUSTIER

Sébastien DESCHAMPS

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Les poules définitives sont disponibles sur le site vendredi après les 3 réunions plénières du foot d'animation.

Les coordinateurs doivent envoyer la fiche planning le plus rapidement possible

Fiches planning reçues

U 9 : 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,20, 22, 25, 27, 28, 32

U 7 : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,16, 18, 20, 21, 22

Rappel règlement

Ballon taille 3, effectif 4 contre 4 en U 7, 5 contre 5 en U 9

Coups francs : tous directs

Touches : au pied : le joueur remet le ballon en jeu soit par une passe **au sol**, soit en entrant sur le terrain en conduite de balle (adversaires à 4 m)

Pas de hors jeu

Surface de réparation : largeur tout le terrain , profondeur 8 m

Coup de pied de but : dans la zone des 8 m

Coup de pied de réparation à 6 m pour les U 7, 8 m pour les U 9

Relance du gardien : à la main ou au pied sur ballon au sol

Dégagement de volée ou de demi – volée interdit

Relance protégée : dans la zone des 8 m

Tacles interdits en U 7, autorisés en U 9

Arbitrage par un éducateur du bord du terrain

Temps de jeu : 40 mn pour les U 7, 50 mn pour les U 9

Attention : Tous les joueurs doivent être licenciés

Les joueurs peuvent être licenciés à la date d'anniversaire de leur 5 ans jusqu'au 31 /12/19.

Les clubs organisateurs du plateau doivent envoyer la fiche bilan

Prochains plateaux

- U7 et U 9 le 09/11/19

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert –Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT :

De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Courrier reçu : FC HERMITAGE, US PONT LA ROCHE,

Horaires :

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Calendriers :

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.
Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

Bourgeons : Poules E.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Bourgeons :

Poule E : Exempt 84 remplace US PONT LA ROCHE 3.

Feuilles de plateau:

Il n'y a pas d'envoi papier des feuilles de plateau. Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : **competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

Les feuilles de plateau à utiliser sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Feuilles de matchs manquantes du 05/10/2019, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):

Promotion :

Poule B: RHONE CRUSSOL

Poule C: PORTES VALENCE

Poule D: MONTELIMAR FC

Poule E: TRICASTIN FC.

Espoirs :

Poule A: VAL D'AY US, BOULIEU LES ANNONAY

Poule B :St ROMAIN SURIEU

Poule C : SALAISE SUR SANNE FC

Poule I : MONTELIMAR US 1

Bourgeons :

Poule B: St FELICIEN.

Poule D: CLONAS 2 VALLONS, CHANAS FC

Poule G: PONT LA ROCHE US

Poule J: VALLEE OUVÈZE

Poule K: ALIXAN FC

Poule P: LABLACHERE IND

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 09 Novembre 2019.

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. Le coordonateur de cette pratique est Olivier BARD du club AS CORNAS. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

-FC EYRIEUX EMBROYE

-FC 540

-FC VALENCE

-OLYMPIQUE VALENCE
-US MONTMEYRAN
-AS CORNAS
-RHONE CRUSSOL FOOT 07
LARNAGE SERVES

Les dates retenues pour les plateaux à venir sont :

16/11 : EYRIEUX 10H00
23/11 : lieu à déterminer.
07/12 : lieu à déterminer.
14/12 : FC 540 10H00

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival U 13 Pitch :

Le 1^{er} tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 19 octobre à 14h30**

Cette coupe ne concerne que les équipes 1 et 2 des clubs. Les perdants de ce tour et les équipes 3, 4, 5... des clubs participeront à la coupe Charles ANDRE. Le premier tour est **le 30/11/19**.

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n°1 ensemble, n°2 ensemble...

En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier. Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site

dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Les plateaux sont disponibles sur le site dans documents -documents compétitions jeunes

Modifications de plateaux :

Plateau 5

Le plateau se déroulera à DAVEZIEUX

Plateau 16

Le plateau se déroulera à SAINT JEAN DE MUZOLS

Plateau 20

Le plateau se déroulera à MAUVES

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupes PESTRE et QUINTIN

Le prochain tour de coupe aura lieu le 11 janvier 2020

CATEGORIE U15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER

Le premier tour de coupe aura lieu le 10/11/19

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : PS ROMANS, FC DIOIS, FC BG LES VALENCE, OL RUOMS.

Engagements équipes :

Les clubs pourront inscrire 2 équipes dans chaque catégorie.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de clubs, l'inscription des équipes 2, est enregistrée selon le rang d'arrivée.

Situation au 11/10/2019 :

U13 : 72 Inscrits pour max =72,

U15 : 36 Inscrits pour max = 36,

U18 : 26 Inscrits pour max = 36.

Plateaux 1^{er} Tour :

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 02 et 03 Novembre 2019 pour la catégorie U13,

-Les 26 ou 27 Octobre 2019 pour les catégories U15 et U18.

Les convocations pour les différents plateaux du 1^{er} tour sont en ligne.

Les clubs trouveront également dans leur agenda de rencontres les informations concernant leur convocation.

Il est à noter que ce sera à l'avenir le seul média utilisé.

Futsal Féminines :

A compter de cette saison, la commission intègre la gestion des compétitions féminines de futsal, à savoir U15F, U18F et séniors F.

Calendriers Futsal F :

U15F : ½ Finales 18 ou 19/01/2020 ; Finale 22/02/2020.

U18F : ½ Finales 18 ou 19/01/2020 ; Finale 15 ou 16/02/2020.

Seniors F : ½ Finales 18/01/2020 ou 19/01/2020 ; Finale 15 ou 16/02/2020.

Retour sur enquête pratique Futsal:

Au mois de Mai, une enquête sur les souhaits de pratique futsal pour les catégories U13, U15, U18 en compétition a été adressée à l'ensemble des clubs du Districts. 20 réponses ont été retournées.

Les clubs ayant répondu favorablement à l'intérêt d'une compétition seront réunis le Vendredi 15 Novembre au siège du District pour une réunion d'échanges.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 8 du 14 octobre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de dysfonctionnement de la FMI, il vous faut nous adresser dans les plus brefs délais le rapport d'incident (à récupérer sur le site du district) ainsi que la feuille de match papier par mail à l'adresse ci-dessus.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de dysfonctionnement de la FMI, il vous faut nous adresser dans les plus brefs délais le rapport d'incident (à récupérer sur le site du district) ainsi que la feuille de match papier par mail à l'adresse ci-dessus.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi-temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

Le tournoi Futsal des séniors féminines se déroulera cette année sur 2 week-end : Les dernières dates retenues sont donc le week-end des 18 et 19 janvier 2020 et le week-end des 15 et 16 février 2020.

Nous limitons le tournoi à 18 équipes et vous devez vous inscrire avant le 01/12/2019 par mail sur competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous attendons nombreuses pour ce tournoi qui permet de pratiquer un football à effectif réduit (5 joueuses sur le terrain) durant la trêve hivernale.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



PROCÈS-VERBAL N° 1 REUNION DU 10/10/2019.

Personnes présentes : René ARTES, Philippe PEALAT, Joseph COREARD, Jean Marie PION.
Assiste : Roland ARNAUD.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme)
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail.
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact.

CLUBS EN INFRACTION ET PENALISES CONFORMEMENT AU REGLEMENT DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES PAR EDUCATEURS DIPLOMES, PAGES 144 à 147, ARTICLES 1 à 6 DE L'ANNUAIRE DU DISTRICT DROME ARDECHE SAISON 2018/2019.

- **Séniors D.1 :**

Toutes les équipes possèdent un éducateur diplômé.

PS Romans : changement de l'éducateur. N'attendez pas l'intervention de notre commission, c'est au club de faire la démarche.

FC Valence : dérogation accordée à l'éducateur SAOUCHI Cherif (plus de 50 ans).

- **D.2, poule A :**

Toutes les équipes possèdent un éducateur diplômé.

ESP Hostun : dérogation accordée à JAMMES Pascal, obligation de passer et certifier le CFF3 lors de la présente saison. L'engagement de l'intéressé est pris en compte (a fait monter l'équipe). Prendre connaissance des divers stages de formation.

- **D.2, poule B :**

Toutes les équipes possèdent un éducateur diplômé.

Portugais de Valence : dérogation accordée à l'éducateur FERREZ Manuel (plus de 50 ans).

Valensolles : dérogation prorogée à l'éducateur MECHIGHEL Nabil pour la saison 2019/2020 (décembre). Attention à respecter vos engagements. Prendre connaissance des divers stages de formation.

- **U.18.D.1 :**

Toutes les équipes possèdent un éducateur diplômé.

Gpt Foot Hermitage Tournon : Prise en compte de l'excuse de l'éducateur LEFEBURE Stéphane pour la journée du 12/10/2019.



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



- U.18.D.2 :

FC Portes les Valence : en infraction.

Rhodia olympique : dérogation accordée à JANIN Christophe pour la saison en cours, attention à respecter vos engagements. Prendre connaissance des divers stages de formation.

- U.15.D.1 :

Toutes les équipes possèdent un éducateur diplômé.

AS Chavanay : dérogation accordée à BOSSY Fabien pour la saison en cours, attention à respecter vos engagements. Prendre connaissance des divers stages de formation.

F.Av. Sud Ardèche : Prise en compte de la blessure de l'éducateur GRANIER Quentin. Nous tenir informé de l'évolution de la situation.

- U.15.D.2 :

Gj Peyrins St Donat : en infraction.

FC Portes les Valence : en infraction.

F.AV .Sud Ardèche : dérogation de BOUZID Zerrouk pour la saison en cours (suite repêchage par la commission des jeunes du district).

FC Eyrieux Embroye : Vous avez déjà obtenu deux excuses sur les trois premiers matchs. En conséquence la commission refuse la troisième demandée pour le 12/10/2019 et l'éducateur DELARBRE Laurent sera porté absent.

RAPPEL

Les éducateurs désignés comme responsables de l'équipe doivent être présents du début à la fin des rencontres. Etre inscrits sur la FMI en mentionnant la lettre E après leur identité.

Concernant les éducateurs joueurs, l'inscription est obligatoire comme JOUEUR et EDUCATEUR.

Des contrôles sont effectués sur les terrains.

La commission déplore le manque de sérieux de certains clubs pour la déclaration des éducateurs en début de saison.

Sur 84 équipes concernées, une douzaine ne respecte pas les délais.

Nous devons repenser à une modification afin de rétablir cette situation.

Ce changement nous permettrait d'obtenir l'identité des éducateurs une semaine avant le début du championnat afin d'informer les arbitres.

Un petit effort administratif pour le bien de tous.

Si vous avez besoin d'une aide, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous renseigner.

Le Président de la commission d'encadrement
Jean-Marie PION.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 10

RATTRAPAGES DU TEST TAISA

ATTENTION : Dernier rattrapage de l'année 2019 du test TAISA : le Samedi 19 Octobre 2019
Rendez-vous à 10h00 à PONT DE L'ISERE.

La présence est OBLIGATOIRE pour tous les arbitres (adultes et jeunes) n'ayant pas participé aux précédentes sessions et tous ceux qui n'ont pas réussi le test.

Pour information, un dernier test sera programmé, le samedi 01 février 2020, le lieu et l'horaire reste encore à définir.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré, est le lundi à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale.

Nous avons constaté que trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettent indisponibles après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et pour non-respect de cette règle, l'arbitre concerné se verra appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :
25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par email à l'adresse : arbitres@drôme-ardeche.fff.fr dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée. Le règlement intérieur sera donc appliqué.

AVIS AUX CLUBS

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

A partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est disponible sur le site du District. Désormais, en cas de besoin, vous pourrez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL

ATTENTION : Désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le MERCREDI SOIR et non le jeudi.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doit être envoyé **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

DEMANDES D'ARBITRES

La Toute demande d'arbitre doit se faire **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous, et sur **DOCUMENT SPECIFIQUE**.

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE

AOUT 2019

- Samedi 31 août :

Assemblée générale des arbitres adulte et jeunes

SEPTEMBRE 2019

- Lundi 09 septembre :

Assemblée générale de rattrapage des arbitres adultes et jeunes

- Lundi 23 septembre :

Séance de rattrape du test TAISA

OCTOBRE 2019

- Samedi 12 octobre :

Formation continue des arbitres-assistants agréés Ligue et District

- Samedi 19 octobre :

Séance de rattrape du test TAISA

NOVEMBRE 2019

- Vendredi 08 novembre :

Formation continue des arbitres classés D5

- Samedi 09 novembre :

Formation continue des arbitres classés D4

- Samedi 23 novembre :

Formation continue des arbitres classés D3

DECEMBRE 2019

- Samedi 07 décembre :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 15 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

COURRIERS DES ARBITRES

- MARMEY Isabelle : Courriel informant son absence à la formation annuelle des arbitres-assistants, lu et noté
- LEBON Florian : Certificat Médical pour la rencontre Féminines du 06/10/2019, lu et noté
- GHARIBIAN Stéphane : Courriel d'indisponibilité à partir du 09/10/2019 suite à un accident de travail, lu et noté, prompt rétablissement
- CLEMONT Jean-Mathieu : Courriel pour l'absence de la formation continue des arbitres-assistants du 12/10/2019 suite à une raison familiale, lu et noté
- BONHOMME Adrien : Certificat Médical pour la rencontre U15 R2 du 12/10/2019, lu et noté
- GALOYAN Arthur : Rapport sur la rencontre U18 D3 du 12/10/2019, lu et noté
- DE FABRITUS Johlan : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CELLIER Tao : Courriel justifiant son absence en U15 D3 du 12/10/2019, lu et noté
- GALOYAN Youri : Rapport circonstancié de la coupe René GIRAUD du 13/10/2019, lu et noté
- LAURENT Jérémy : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- LOMBARD Loïc : Excuses pour le retard de la rencontre U18 D2 du 12/10/2019, lu et noté
- BUTLER Sylvain : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- ACHOURI Antonin : Dossier Médical, lu et noté, transmis à la Commission des statuts de l'arbitrage
- YANIK Nazmi : Rapport circonstancié pour réserve technique en Seniors D5 du 08/10/2019, lu et noté, transmis à Roland VIALLET CTDA
- DA SILVA Patrice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- AS ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre en D5 pour le 17/10/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- E S MALISSARD : Courriel sur l'absence de l'arbitre en U18 du 29/09/2019, lu et noté
- US VAL D'AY : Confirmation d'un dépôt de réserve technique en D4 du 06/10/2019, lu et noté, transmis au C.T.D.A. Roland VIALLET

- FR ALLAN : Courriel sur le déroulement de la rencontre de D5 du 06/10/2019, lu et noté
- ASPPT VALENCE : Courriel nous informant du forfait de leur équipe pour la rencontre du 10/10/2019, lu et noté
- AS BERG HELVIE : Courriel nous informant du changement de terrain en U18 du 13/10/2019, lu et noté
- AS ST PRIEST 07 : Demande d'arbitre en D5 pour le 20/10/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- INCF BARBIERE B.R. : Demande d'arbitre en D5 pour le 27/10/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- FC MONTMIRAL : Courriel sur le déroulement de la rencontre de Coupe René GIRAUD du 13/10/2019, lu et noté
- FC 540 : Demandes d'arbitres en D5 pour le 27/10/2019 et 15/12/2019, lu et noté, vos demandes seront exaucées selon la disponibilité de notre effectif
- FC ROCHEPAULOIS : Demande d'arbitre en D5 pour le 27/10/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

ENCADREMENT TECHNIQUES DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

ATTENTION :

- Changement d'Éducateur à la **PS ROMANS SENIORS D1**
« **RASPAIL Cyril** - BEF - n° de licence : 2548612026 »
- Changement d'Éducateur à la **FC RHONE VALLEE U18 D1**
« **NAOUALI Rhida** - l.1 dérogation+ de 50 ans n° de licence : 2510214369 »
- Changement d'Éducateur à la **ASF PIERRELATTE U18 D2**
« **DIEULOT Ludovic** - BMF - n° de licence : 1931086201 »

Comme la saison dernière, le District Drôme-Ardèche de Football souhaite que les équipes soient encadrées par des éducateurs diplômés.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District «rubrique arbitrage/documents arbitrage »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres, et plus particulièrement aux jeunes qui officient en catégorie U15 et U18, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- faire preuve de plus de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à : jmjpion@libertysurf.fr

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

La C.D.A. Appliquera le règlement intérieur pour tout manquant à cette obligation.

A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2020 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).

DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - Plateaux FUTSAL

U15 & U18 - 1ère Journée du 26 & 27/10/2019

Samedi 26/10/2019 - MATIN (Présence 8h45) – U 15					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	GELIBERT Jean-Christophe	KHEBIBECHE Yanis	GARNIER Vivien	FLANDIN Marie-Noël	U 15 Poule A
TOURNON (gymnase au terrain de foot)	SEMPERE Guillaume	BOUAFFAR Mathéo	AZCUE Axel	POMMIER Michel	U 15 Poule C
ST MARCEL D'ARDECHE	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	BUTLER Sylvain	ZAVADA Richard	U 15 Poule F

Samedi 26/10/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 17					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	GELIBERT Jean-Christophe	KHEBIBECHE Yanis	GARNIER Vivien	FLANDIN Marie-Noël	U 18 Poule A
TOURNON (gymnase au terrain de foot)	SEMPERE Guillaume	BOUAFFAR Mathéo	AZCUE Axel	POMMIER Michel	U 18 Poule C
ST MARCEL D'ARDECHE	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	BUTLER Sylvain	ZAVADA Richard	U 18 Poule F

Dimanche 27/10/2019 -MATIN (Présence 8H45) - U 15

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
CHATEAUNEUF DE GALARAURE	BENDJEDDA Hakim	BEGOT Sébastien	DUPONT Yanis	DELORME Bernard	U 15 Poule B
BEAUMONT LES VALENCE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Durson	VARLOUD Mathis	POMMIER Michel	U 15 Poule D
CRUAS	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	ASTIER Robert	U 15 Poule E

Dimanche 27/10/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 17

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BEAUMONT LES VALENCE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Durson	VARLOUD Mathis	POMMIER Michel	U 18 Poule C
CRUAS	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	ASTIER Robert	U 18 Poule E

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT